



Réf. Farde e-Assemblées : 2318950

N° OJ : 4

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/01/2020

Objet : Convention entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Ville de Bruxelles réglant les modalités de la mise à disposition d'un subside de 650.000,00 EUR en vue de contribuer aux frais de fonctionnement du 01/12/2019 au 31/12/2020 du bâtiment se trouvant sur le site Blue Star.

Le Conseil communal,

Vu l'arrêté du 12 décembre 2019 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention de 650.000,00 EUR à la Ville de Bruxelles;

Vu qu'une convention d'occupation à titre précaire du bâtiment Blue Star est établie entre la Ville de Bruxelles et la Société de Développement pour la Région Bruxelles-Capitale (Citydev.brussels) pour héberger les personnes transmigrantes;

Vu que l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 décembre 2019 a pour objet de contribuer aux frais de fonctionnement de la Ville de Bruxelles du 1 décembre 2019 au 31 décembre 2020 dont notamment les frais de gardiennage et de sécurité du bâtiment se trouvant sur le site Blue star;

Considérant qu'une convention réglant les modalités de la mise à disposition de cette subvention doit être établie entre la Ville de Bruxelles et la Région.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et échevins:

ARRETE:

Article unique: La convention réglant les modalités de la mise à disposition par la Région de Bruxelles-Capitale d'une subvention de 650.000,00 EUR visant à intervenir dans les frais de fonctionnement de la Ville de Bruxelles du 01/12/2019 au 31/12/2020 et relatif aux frais de gardiennage et de sécurité du bâtiment se trouvant sur le site Blue Star est adoptée.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)